



# Règlement Financier 2020-2021

## Tarifs

Frais de scolarité sur 10 mois	22€
Garderie à la demi-heure	1.50€
Etude – séance de 16h45 à 17h30	3.80€
Repas cantine maternelle	4.60€
Repas cantine primaire	4.80€
Participation annuelle aux activités sportives, culturelles et pédagogiques	25€

## Echéancier de facturation

Date de facturation	Désignation paiement	Date de prélèvement
15/09/20	Rétribution de septembre + assurances + contribution volontaire + éventuels fichiers (maths-français-anglais) + participation annuelle aux activités	06/10/20
13/10/20	Rétribution d'octobre + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de septembre	06/11/20
17/11/20	Rétribution de novembre + contribution volontaire + cantine-étude-garderie d'octobre	06/12/20
15/12/20	Rétribution de décembre + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de novembre	06/01/21
13/01/21	Rétribution de janvier + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de décembre + cotisation APEL	06/02/21
16/02/21	Rétribution de février + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de janvier	06/03/21
16/03/21	Rétribution de mars + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de février	06/04/21
13/04/21	Rétribution d'avril + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de mars	06/05/21
18/05/21	Rétribution de mai + contribution volontaire + cantine-étude-garderie d'avril	06/06/21
15/06/21	Rétribution de juin + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de mai	06/07/21
07/07/21	Cantine, étude et garderie de juin et juillet	06/08/21

Les factures sont envoyées par mail aux familles.

## Complément d'informations

- **Frais de scolarité :**  
Réduction au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> enfant : - 10€
- **Garderie :**  
Toute heure commencée est due.
- **Cantine :**  
Ci-dessous les tarifs après réduction appliqués suivant le quotient CAF **aux élèves domiciliés à Lorient :**

	Quotient CAF	Réduction appliquée	Tarif appliqué au 1 <sup>er</sup> /09/20	
			Maternelle	Primaire
Tarif A	0 à 326	- 2€	2.60€	2.80€
Tarif B	326,01 à 401	- 1.70€	2.90€	3.10€
Tarif C	401,01 à 461	- 1.50€	3.10€	3.30€
Tarif D	461,01 à 557	- 1.10€	3.50€	3.70€
Tarif E	557,01 à 654	-0.50€	4.10€	4.30€
Tarif Normal	Supérieur à 654,01	0€	4.60€	4.80€

- **L'assurance scolaire :**  
Les attestations d'assurance scolaire doivent nous être remises avant le 10 septembre.  
En cas d'adhésion à l'assurance Saint-Christophe, la somme est reportée sur la facture mensuelle.  
Aussi, vous n'avez aucun règlement à remettre avec votre bulletin d'adhésion.
- **Le règlement :**  
Le règlement s'effectue par chèque, espèces, prélèvement automatique ou virement bancaire. Le prélèvement automatique est souhaité.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le service comptabilité